

# RÈGLEMENT DES JEUX ET CONCOURS

Le présent règlement édicte les règles générales applicables à tout jeu-concours organisé par Antenne Centre Belgique asbl (en télévision sur ACTV, sur nos pages Facebook Antenne Centre, et Antenne Centre Sports ainsi que notre site [www.antennecentre.be](http://www.antennecentre.be)) Les conditions particulières à un concours seront reprises au-dessus du règlement général et dérogeront, le cas échéant, aux présentes conditions générales.

## 1. Critères de participation

Les jeux-concours sont ouverts à toute personne majeure domiciliée en Belgique au moment du concours. Dans le cas particulier où des personnes mineures sont invitées à participer à des jeux-concours, elles le font sous la responsabilité d'un adulte, mais jamais pour des jeux d'argent.

## 2. Descriptif des modalités de participation et de sélection des gagnants

Le mode de participation se fait uniquement via internet :

De manière générale, les modes de sélection les plus fréquents sont les suivants :

La participation s'effectue **via un formulaire de participation simple sur internet**, le participant signale sa participation au concours par l'envoi d'un formulaire internet simple. Le gagnant est sélectionné parmi les formulaires reçus. Selon les spécificités du jeu, il peut y avoir un ou plusieurs gagnants à la fin du jeu mais pas dans la même famille. Le gagnant sera déterminé par tirage au sort.

En cas de **participation par formulaire Internet de participation avec réponse(s) à une ou plusieurs questions** : le participant qui souhaite participer au concours est invité à répondre à un questionnaire, le meilleur score déterminant le gagnant. Une question subsidiaire peut départager les éventuels ex-æquo. Le gagnant sera déterminé par tirage au sort.

En cas de **participation par formulaire Internet de candidature** : le participant signale son souhait de participer au concours par l'envoi d'un formulaire internet de candidature. Un ou plusieurs candidats sont sélectionnés parmi les formulaires reçus, sur base des motivations exprimées par le candidat (originalité du message, de la situation, ...), le média étant seul juge en la matière. Le gagnant sera déterminé par tirage au sort.

Dans l'absolu, et quel que soit le mode de participation et de sélection requis, le média se réserve le droit d'opérer une sélection supplémentaire parmi les participants sur base de leur motivation et de leur disponibilité immédiate en fonction des spécificités du jeu-concours. Ainsi, il se réserve le droit de vérifier que le

candidat réponde à une série de conditions (disponibilité pour le gain, profil particulier...etc).

Enfin, après identification du gagnant ainsi déterminé, celui-ci peut encore être évincé sur base du critère de durée entre deux participations gagnantes imposée.

### **3. Dates et durée du concours**

Les dates du jeu concours seront déterminées au cas par cas.

### **4. Cadeaux**

Pour chaque opération, les cadeaux à gagner sont clairement présentés. Ces cadeaux sont personnels, incessibles et non susceptibles d'échange contre un autre lot ou en espèces. Tous les gains sont gratuits. Il est entendu que, par défaut, toutes les offres de séjours sont proposées hors des congés scolaires et selon les disponibilités du partenaire.

### **5. Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait du prix**

Les participants aux concours reconnaissent qu'ils pourront être disqualifiés de ceux-ci dès lors que les équipes responsables n'arrivent pas à entrer en contact avec eux par quelque mode de communication que ce soit, en ce compris dès le premier appel sans réponse.

En cas de participation par Internet, les participants aux concours reconnaissent également qu'ils pourront être disqualifiés dès lors qu'ils ne répondraient pas à un courrier électronique provenant des équipes responsables dans un délai de 24H.

Une fois livré, le gain ou le prix est sous l'entière responsabilité du gagnant. Toute perte ou tout retour ainsi que les frais y afférents ne seront pas pris en charge par Antenne Centre Belgique asbl

Antenne Centre Belgique asbl se réserve aussi le droit de remettre le(s) prix en mains propres aux gagnants.

### **6. Limites particulières**

Les jeux concours organisés sur nos différents médias sont disponibles uniquement en français.

Le personnel de Antenne Centre Belgique asbl, les annonceurs et leurs agences de publicité et de communication, ne peuvent participer aux concours, que ce soit personnellement ou par l'intermédiaire de membres de leur famille ou de cohabitant résidant sous leur toit.

La participation de tout mineur d'âge sera soumise à l'accord écrit et préalable d'un parent ou d'une personne en ayant la charge.

En cas de cessation de l'activité de la société offrant le cadeau avant la livraison de celui-ci, Antenne Centre Belgique asbl se réserve le droit d'annuler le concours ou d'en modifier le prix. En pareil cas, Antenne Centre Belgique asbl se trouve déchargée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du gagnant.

Lorsque le concours porte sur un événement (foire, spectacle, concert,...) pour lequel le cadeau consiste en un ou plusieurs accès à celui-ci, en cas de décision des organisateurs de l'évènement ou des autorités de l'annuler pour quelle que cause que ce soit préalablement ou le jour de l'évènement, Antenne Centre Belgique asbl se trouvera déchargée de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du ou des gagnant(s). Les accès gagnés pour un événement annulé ne pourront être compensés par aucun moyen.

Tout gain effectivement remporté entraîne automatiquement l'impossibilité de remporter un autre gain sur ACTV, nos pages Facebook et sur [www.antennecentre.be](http://www.antennecentre.be) et ce, pour une durée de **1 mois maximum**.

Toute participation jugée comme entraînant une suspicion de fraude sera également considérée comme nulle. Pourra notamment entraîner une suspicion de fraude : toute manipulation des données informatiques liées au concours et la présence de gains parmi des adresses postales proches.

## **8. Modalités de réclamation**

Toute contestation ou réclamation relative aux jeux-concours est à envoyer par lettre recommandée à Antenne Centre asbl, 92 rue de la tombelle – 7110 La Louvière (B)

## **9. Demande d'information relative au concours**

Antenne Centre Belgique asbl. répondra aux demandes relatives aux jeux-concours via l'adresse mail suivante : [antennecentre@antennecentre.be](mailto:antennecentre@antennecentre.be)

## **10. Contrôle du concours (en plus des modalités de réclamation)**

Les jeux-concours sont placés de manière générale sous le contrôle du service concours d'Antenne Centre Belgique asbl et de manière exceptionnelle, vu l'importance des cadeaux, sous le contrôle d'un huissier de justice.

Dans le cadre d'un jeu intégré dans une émission, en cas de problème technique, de dérangement, d'incompréhension ou de conflit quant à la question ou la réponse, en cas d'incompréhension ou de conflit quant à quelque autre partie de l'émission, incluant l'utilisation du système informatique, la décision du Producteur de l'émission est souveraine.

## **11. Formule d'adhésion et de communication du règlement du concours**

Le fait de participer aux jeux-concours d'Antenne Centre Belgique asbl implique l'adhésion au présent règlement.

Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet correspondant à l'action ou sur les spots annonces en télévision et sur les différents médias.

## **12. Données à caractère personnel**

Les données personnelles des participants (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) seront traitées conformément à la Charte vie privée.